

Coupures d'eau : Ségolène Royal renonce à l'amendement Cambon

Dossier de la rédaction de H2o
March 2015

Après avoir apporté son soutien à l'amendement du sénateur Cambon établissant les coupures d'eau pour impayé, la ministre du Développement durable et de l'Énergie, Ségolène Royal a changé d'avis et assure que le texte original de la loi sur la transition énergétique sera établi. La ministre a indiqué : "Je tiens à rassurer sur la question de l'accès à l'eau. Après expertise, j'annonce qu'il n'y aura aucun recul et que le texte sera établi."

La Coordination Eau

Île-de-France et la Fondation France Libertés se réjouissent que le bon sens et la mobilisation l'aient finalement emporté ! L'amendement Cambon, rejeté par tous les sénateurs de gauche et écologistes, avait également suscité une levée de boucliers des associations de consommateurs, la CLCV en particulier qui a écrit à la ministre. La Coordination Eau Île-de-France et la Fondation France Libertés mais aussi la Coalition Eau et les associations de consommateurs (CLCV, UFC Que choisir) sont unanimes pour préserver le principe de l'interdiction des coupures d'eau.

Les Régies publiques déclinent d'un moratoire sur les coupures d'eau en application de la loi Brottes - Dans le même sens, France Eau publique (FEP) qui réunit les principales Régies publiques adhérentes de la Fédération nationale des collectivités concédantes et des Régies (FNCCR) dont Paris, Nice, Poitiers, Normandie, a annoncé, par la voix de son président Christophe Lime, lors d'une rencontre avec la Coordination Eau Île-de-France et la Fondation France Libertés, que les Régies adhérentes avaient décidé d'un moratoire sur les coupures d'eau en application de la Loi Brottes. Cela fait suite à la décision de la Normandie, une Régie publique, de ne plus couper l'eau pour impayé après sa condamnation au tribunal de Valenciennes.

Maintenant que l'amendement Cambon n'est plus, il faut revenir à l'essentiel et à l'urgence pour les familles de faire appliquer la loi Brottes et de faire cesser les coupures qui se poursuivent encore. La Fondation France Libertés et la Coordination Eau Île-de-France reçoivent tous les jours des témoignages de personnes en difficulté victimes des coupeurs d'eau, le plus souvent Veolia et la Saur. Plus de 500 témoignages ont été recueillis à ce jour. Les deux associations appellent la FNCCR et la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E) à suivre l'exemple de France Eau Publique et à appliquer la loi sans plus attendre. Les associations rappellent qu'il n'y a pas de familles pouvant payer qui acceptent de vivre sans eau. Personne ne peut vivre sans eau sans endurer un véritable calvaire. Les associations resteront donc vigilantes et mobilisées sur l'application effective des déclarations de Mme la Ministre et le vote en ce sens des parlementaires. Elles sont disponibles pour continuer le travail entrepris dans l'intérêt des familles et du droit universel à

l'eau.

Coordination Eau IDF - France Liberté